

Groupement pour la Recherche
sur les Echangeurs Thermiques

Rapport d'activités

Année 2016



Sommaire

1	Le mot du Président	3
2	Membres du conseil d'administration en 2016	4
3	Rapport d'activités 2016 – Faits marquants	5
3.1	Formation	5
3.2	Offre E.BOOK-Nouveautés sur l'outil numérique: EchTherm	6
3.3	Nouveaux documents en ligne	6
3.3.1	Rapport Technique sur la fabrication additive	6
3.3.2	Thèses, Brevets, Publications	7
3.4	Nos vecteurs de communication	7
3.4.1	Le site internet du GRETh	7
3.4.2	Les Newsletters	8
3.4.3	En Bref	9
3.5	Journées Techniques du GRETh	9
3.6	Assemblée Générale du GRETh	10
3.7	Adhérents	10
3.7.1	Liste des adhérents 2016	12
3.7.2	Listes des nouveaux adhérents 2016	12
3.7.3	Liste des résiliations d'adhésion 2015	12
4	Rapport Financier 2016	13
4.1	En Bref	13
4.2	Bilan actif	14
4.3	Bilan passif	15
4.4	Compte de Résultat	16
5	Annexes : Procès Verbaux	18

1 Le mot du Président



L'année 2016 a été une année importante dans l'histoire de l'association : Le GRETh est devenue, grâce aux évolutions des statuts votées en assemblée générale, une association dédiée essentiellement aux demandes et décisions de ces adhérents industriels (dont le nombre, rappelons-le, a cru de façon très significative depuis 3 ans.)

Ainsi le GRETh assure, avec les seules ressources financières issues de ces adhérents et de contrats divers (mais sans aucune subvention publique) les missions suivantes aux adhérents:

-  le développement d'un réseau d'industriels des échangeurs et systèmes thermiques ;
-  l'enrichissement d'une offre de services mutualisés qui comprend: des travaux de veille technologique, des outils logiciels, des journées techniques ainsi que des formations spécialisées ;
-  un soutien personnalisé pour chaque adhérent sur des problématiques techniques et scientifiques qui lui sont propres.

Nous sommes convaincus que la dynamique engagée depuis ces dernières années dans le développement de l'offre du GRETh se poursuivra et devra permettre d'accompagner au mieux nos adhérents pour répondre aux enjeux et défis auxquels ils sont confrontés : Innovations technologiques, émergence de nouvelles technologies de conversion énergétiques, évolutions réglementaires, concurrence accrue des acteurs non européens.

Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce rapport d'activité 2016.

Pr. Christophe MARVILLET
Président du GRETh

2 Membres du conseil d'administration en 2016

Le Conseil d'Administration (CA), au 30 Décembre 2016, est réparti de la manière suivante:

Président de l'association : Christophe MARVILLET

Collège des membres actifs utilisateurs :

Philippe ESPARCIEUX, ATISYS CONCEPT
André MANIFICAT, NEOTHERM CONSULTING
Christophe MARVILLET, CNAM-IFFI
Marc WAGNER, AIR LIQUIDE



Collège des membres actifs associés

Collège défaillant

Durant l'année 2016, deux Conseils d'Administration ont eu lieu :

- CA Extraordinaire du 15 Juin 2016
- CA Extraordinaire du 5 Octobre 2016

Vous trouverez les Procès Verbaux de ces deux Conseils d'Administration en annexe de ce rapport d'activités.

3 Rapport d'activités 2016 – Faits marquants

3.1 Formation

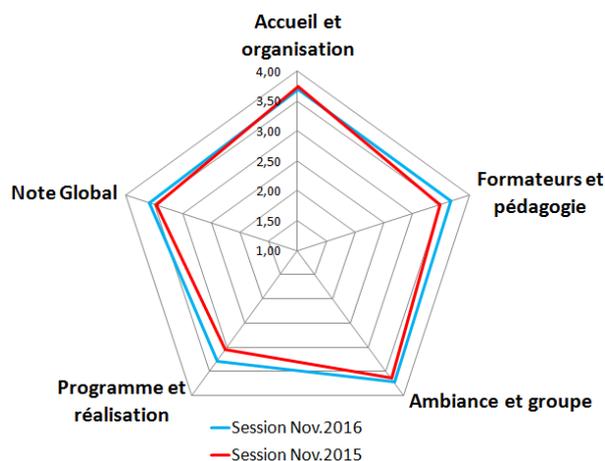
La formation reste une action clef du GRETh. Elle permet en effet d'apporter des ressources financières à l'association mais elle permet également d'accroître notre visibilité ainsi que notre patrimoine « expert » auprès de nos adhérents et auditeurs. C'est aussi, et souvent, l'occasion de rencontrer nos adhérents, utilisateurs des différents services qu'offre le GRETh, notamment de l'outil numérique EchTherm qui est largement utilisé lors de cette session de formation FG1.



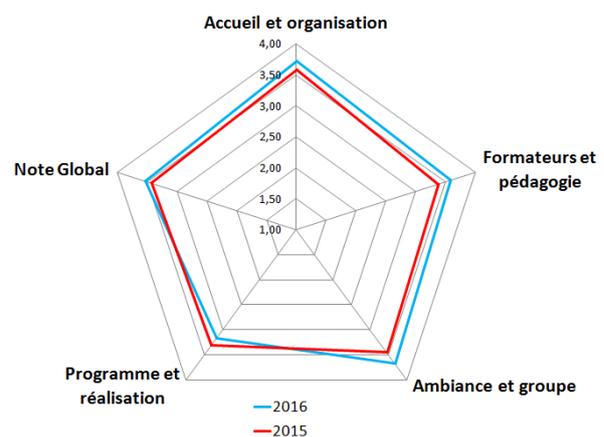
Cette année 2016 est marquée, comme pour l'année 2015, par la réalisation de deux sessions de la formation FG1.

Ces deux sessions de formations ont rassemblé 23 auditeurs. La première session a eu lieu les 22, 23 et 24 Mars 2016 et a réuni 13 participants. La seconde session a eu lieu les 22, 23 et 24 Novembre 2016 et a réuni 10 participants.

Pour ces deux sessions 2016, le taux de satisfaction sur l'ensemble des critères d'évaluation (accueil et organisation, formateur et pédagogie, ambiance du groupe, programme et réalisation) est de 3,53/4 et reste ainsi plus que positif (3,42 pour la session de Mars et 3,44 pour la session de Novembre). On note une amélioration de la note globale par rapport à 2015 (+0.1 point).



Radar des indices de satisfaction – Session 2016



Radar des indices de satisfaction – Comparaison 2015-2016

Le programme des formations est disponible en ligne à l'adresse suivante : <http://greth.fr/category/formations/>

3.2 Offre E.BOOK-Nouveautés sur l'outil numérique: EchTherm

Lors de cette année 2016, de nombreuses nouveautés ont été implémentées dans l'outil numérique du e.book : EchTherm.

La version 2016 c'est :

- Des nouvelles fiches de dimensionnement d'échangeurs,
- Une nouvelle fiche pour la sélection des configurations TEMA pour les échangeurs à tubes et calandre,
- Des nouveaux fluides dans la base de données,
- Des fiches TOOLS+ supplémentaire (conversion d'unité, génération de polynôme pour le calcul de propriétés thermophysiques),
- Une nouvelle fonction d'exportation des résultats sous Excel,
- Des insertions graphiques supplémentaires,
- Des améliorations des fiches existantes, des mises à jour, des débogages...etc.

C'est un outil de plus en plus apprécié et utilisé : N'hésitez pas à la télécharger il est gratuit avec l'adhésion. EchTherm est disponible en téléchargement direct (sans limitation de licence) sur le site internet du GRETh à l'adresse suivante : <http://greth.fr/echtherm/>

3.3 Nouveaux documents en ligne

3.3.1 Rapport Technique sur la fabrication additive



Suite aux résultats du vote des adhérents concernant la priorisation des projets lors de l'Assemblée Générale 2015, le GRETh a donc mis en place un rapport technique sur l'impression 3D et son application au domaine des échangeurs. Ce document a été réalisé par le GRETh avec les contributions et l'étroite collaboration du Centre Technique Industriel de la Plasturgie et des Composites (CTI PC) et de la société TEMISTh.

Ce rapport d'une cinquantaine de pages intitulé «**État de l'art sur la fabrication additive (ou impression 3D) & Application de ces techniques au domaine des échangeurs de chaleur** » est disponible en ligne gratuitement pour nos adhérents.

[Accédez au document en ligne](#)

3.3.2 Thèses, Brevets, Publications

Durant l'année 2016, 5 thèses, 2 brevets et 1 publication ont été rajoutés à la base de données du GRETh :

Thèse

-  Two-Phase Heat Transfer Mechanisms within Plate Heat Exchangers: Experiments, Modeling and Simulations (Thèse M. AMALFI – EPFL)
-  Stockage de chaleur dans les matériaux à changement de phase (Thèse Mme. SOUPART-CARON - Grenoble)
-  Vaporization of water at subatmospheric pressure: fundamentals of boiling phenomena and path towards the design of compact evaporators for sorption chillers (Thèse Mme. GIRAUD – CNAM/CETHIL)
-  Échangeurs à plaques corruguées en mode monophasique et en condensation : études expérimentale, numérique et analytique, et analyse des écoulements et des transferts thermiques (Thèse M. SARRAF - IUSTI)
-  Thermo-Hydrodynamics in a closed loop pulsating Heat Pipe (Thèse Mme. SPINATO – EPFL)

Brevet

-  Échangeur de chaleur pour navire doté d'un système antisalissure (WO2011/144862A2)
-  Procédé et dispositif de désencrassement d'échangeur de chaleur (WO2015/040096 A1)

Publication

-  Analysis of different fouling predictive models in a heat exchanger from experimental data (C.WEBER, B.TREMEAC, C.MARVILLET et C.CASTELAIN)

3.4 Nos vecteurs de communication

3.4.1 Le site internet du GRETh

L'année 2016 est marquée par une accentuation de notre communication avec nos adhérents et cela grâce au nouveau site internet du GRETh. En effet, lors de l'année 2016, nous avons diffusé plus d'une trentaine de News en première page de notre site web mais également sur les réseaux professionnelles comme [Linkedin](#) et rajouté plus de 18 événements sélectionnés dans le [calendrier en ligne](#).

Toujours dans le cadre de l'accroissement de notre visibilité, le GRETh s'est également doté d'une [chaîne YouTube](#) sur laquelle de nombreuses vidéos ont été postées, notamment la vidéo introductive qui annonce la prochaine parution (en 2017) d'un module de e.learning sur les échangeurs à tubes et calandre entièrement réalisée par l'équipe du GRETh.



3.4.2 Les Newsletters

Pour cette année 2016, toujours dans le cadre d'une offre GRETh renouvelée et étoffée, nous avons souhaité revoir notre format de diffusion et de communication à travers un support de type Newsletter qui se veut plus concis et nous l'espérons plus proche de vos besoins.

Deux types de Newsletters existent désormais : Les [Newsletters réservées aux adhérents](#) et les [Newsletters publiques](#).



De manière générale, les Newsletters (publique et adhérent) sont généralement articulées autour de différentes rubriques qui permettent de reprendre l'essentiel des actualités du GRETh, des actualités des adhérents, un zoom adhérent sous forme de « success story » est également présent afin de mettre en avant la réussite d'une collaboration et des apports que l'adhésion au GRETh a apporté à un adhérent. Enfin, un calendrier des événements à venir est présent en fin de Newsletter.

Pour les Newsletters réservées aux adhérents, un travail de veille technologique est également réalisé à travers, notamment sur au moins un numéro par an, une analyse synthétique de rapports de thèse et de brevets jugés pertinents et pour lesquels nous résumons les principales informations et réalisons une analyse critique avancée pour les adhérents. Enfin, une newsletter adhérente est généralement dédiée à la réalisation d'un résumé des Journées Techniques pour les adhérents qui n'ont pas pu faire le déplacement.

Pour cette première année, voici la liste des différentes Newsletters réalisées :

Newsletters Adhérent :

-  Newsletter Adhérent de Avril 2016
-  Newsletter Adhérents de Décembre 2016

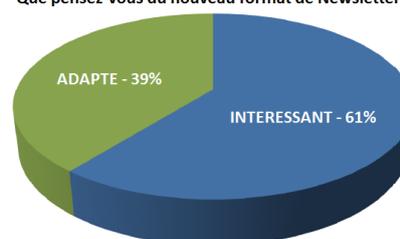
Newsletters Publiques :

-  Newsletter Février-Mars 2016
-  Newsletter Avril-Mai 2016
-  Newsletter Juillet 2016
-  Newsletter Septembre-Octobre 2016

Ce format de diffusion semble apprécié par les adhérents comme le montre le résultat du questionnaire de satisfaction envoyé à nos adhérents au mois de Novembre 2016.

L'ensemble de ces documents est disponible dans la section [Newsletter](#) du nouveau site internet du GRETh.

Que pensez-vous du nouveau format de Newsletter?

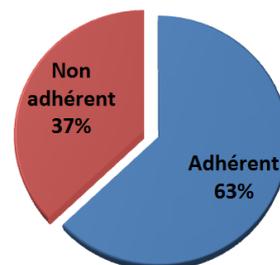


3.4.3 En Bref

Nous avons également communiqué à travers le réseau du Pôle de compétitivité AXELERA. Le ZOOM Adhérent du Pole AXELERA de Juin 2016 nous était d'ailleurs consacré. Enfin, nous nous sommes également rendus à de nombreux événements afin de continuer à faire connaître le GRETh tout en assurant notre travail de veille technologique (POLLUTEC 2016, Séminaire R&D de l'ADEME, Journée CVT ANCRE, FIRE 2016...etc.).



Répartition des participants aux JT 2016



3.5 Journées Techniques du GRETh

Les journées techniques du GRETh restent un des événements incontournables du GRETh et le taux de participation est encore très satisfaisant cette année, notamment en progression pour les sociétés extérieures au GRETh, montre le regain d'intérêt des entreprises envers les activités liées aux échangeurs de chaleur.



La deuxième journée constitue le cœur des journées techniques à travers un programme d'interventions techniques réalisées par différents acteurs du domaine des échangeurs. Cette année encore, les thématiques du programme ont fait un rappel au fondement du GRETh qui est de constituer la passerelle entre le monde de la recherche (appliquée et fondamentale) et

l'industrie (fabricants et utilisateurs d'échangeurs). **Lors de cette journée, près de 70 personnes ont fait le déplacement.** En place depuis maintenant trois ans, la session Poster a réuni des acteurs qui sont venus présenter une innovation, un savoir-faire, un produit ou tout simplement leur société. La session a rencontré un vif succès et nous avons eu du mal à la clôturer, preuve là encore de l'intensité des échanges lors de cette session.



Par la forte participation, la richesse des présentations, l'abondance des questions et la vigueur des débats, ces journées représentent un succès grandissant d'années en années, preuve que le secteur des échangeurs thermiques suscite encore beaucoup d'intérêts, aussi bien pour les sociétés adhérentes mais également pour les sociétés non adhérentes qui étaient présentes en nombre important : c'était aussi pour eux l'occasion de (re)découvrir le GRETh.

3.6 Assemblée Générale du GRETh

L'assemblée Générale 2016 est marquée par le vote du nouveau règlement intérieur. En effet, suite à la modification des statuts votés lors de l'Assemblée Générale 2015, il était convenu que le Conseil d'Administration de transition (également voté lors de l'AG 2015), devait construire un nouveau règlement intérieur du GRETh afin de le soumettre au vote de l'AG de 2016. Ce règlement intérieur fixe, entre autres, les modalités pour devenir membre actif utilisateur et membre actif associé. Le règlement intérieur proposé a été soumis au vote et approuvé par 100% des votants.

Lors de cette AG, le rapport d'activités 2015 a été approuvé. Les comptes 2015 ont également été approuvés et l'atterrissage de l'exercice 2016 a été présenté et approuvé. Etant donné le décalage temporel lié à la date historique de l'AG, le budget prévisionnel pour 2017 a été présenté. L'année 2016 marque l'arrêt de la contribution du CEA en tant qu'administrateur et financeur du GRETh, ce qui implique pour le GRETh de trouver des ressources financières supplémentaires pour atteindre l'équilibre budgétaire : Cela passe, entre autres, par la réalisation d'un programme d'actions qui a été détaillé lors de cette AG.



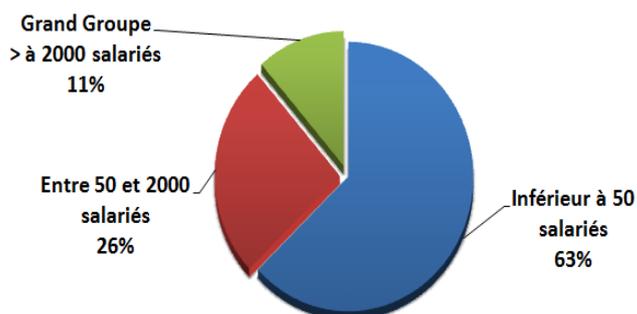
Enfin, au-delà de ces aspects administratifs et juridiques, l'AG s'est clôturée par une brève présentation des projets proposés en vote de priorisation. Un questionnaire a été distribué aux participants adhérents afin d'exprimer un vote d'intérêt et de priorisation sur des projets proposés par le GRETh comme objectifs 2017 sur différents axes. Les résultats de ce vote de priorisation ont été détaillés dans la Newsletter Adhérent de Décembre accessible en cliquant sur le lien ci après : <http://greth.fr/newsletter-des-adherents-decembre-2016/>

Le PV de l'Assemblée Générale Ordinaire est disponible dans les annexes du présent rapport.

3.7 Adhérents

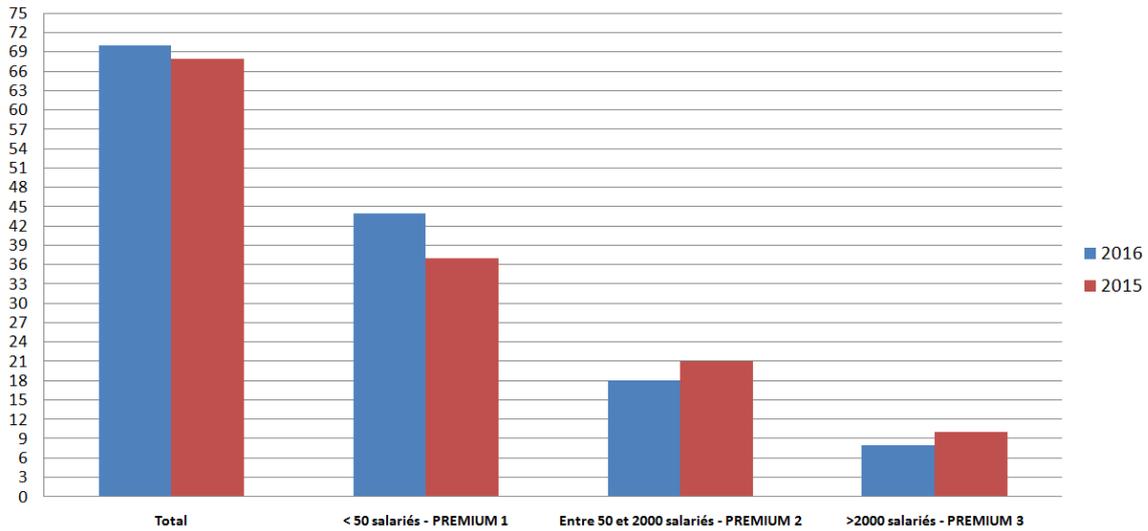
Au mois de Décembre 2016, l'association GRETh comptabilise 70 adhérents. Nous avons enregistré 8 résiliations définitives qui nous sont parvenues au 31 Décembre 2015 et nous avons enregistré 10 nouveaux adhérents lors de l'année 2016 ce qui nous permet d'augmenter légèrement le nombre d'adhérents grâce à une offre plus riche et diversifiée du GRETh et des actions de diffusions d'informations massives.

Répartition des adhérents par effectif dans l'entreprise



L'analyse de la répartition des adhérents montre, comme l'année dernière, une tendance claire et nette à la diminution progressive du nombre d'adhérent dans la catégorie Grand Groupe (adhérent PREMIUM 3). En effet, cette catégorie ne représente désormais plus que 11% des adhérents. Cette tendance est bien évidemment inversée par un nombre d'adhésion beaucoup plus importants de petites entités. Les adhérents dont l'effectif est inférieur à 50 salariés représentent désormais presque les 2/3 de nos adhérents.

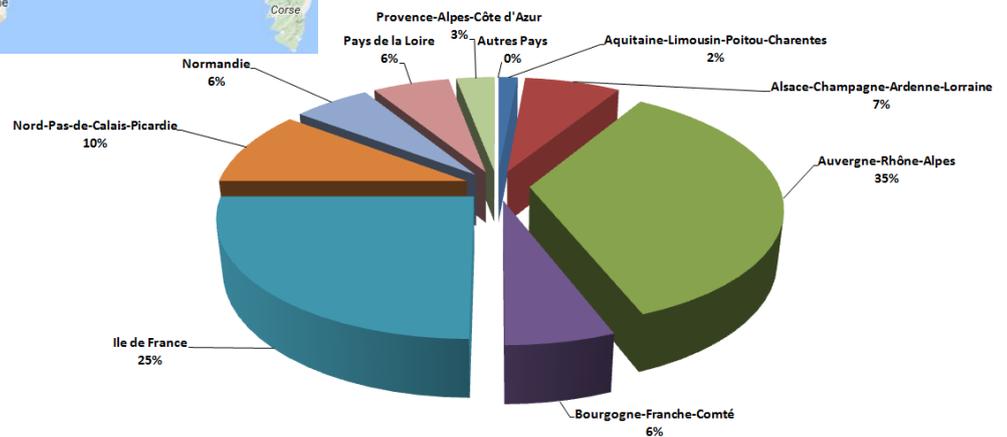
Evolution des adhérents et de leur répartition par catégorie d'adhésion entre 2015 et 2016



La répartition géographique de nos adhérents n'est pas en évolution par rapport à 2015 ou la encore la majeure partie de nos adhérents se situe en Rhône-Alpes et en Ile de France.



Répartition des adhérents par région



3.7.1 Liste des adhérents 2016

Nous présentons ci-dessous la liste des adhérents en date du 30 Décembre 2016.

ACM	CAP ENGINEERING	HALIAS TECHNOLOGIES	RLD
AIR LIQUIDE	CEA MARCOULE	HVAC France	SAFRAN LANDING SYSTEM (MBD)
AIRBUS HELICOPTERS	CETAL	IFFI	SCCM
ALENSYS	CFD NUMERICS	INOPRO IAO	SITA BIO ENERGIE
ALFA LAVAL - PACKINOX	CMDL MANASLU	INSTITUT P'	SPIREC
ALSATHERM	COLDINNOV	INSTITUT PS2E	SPX - CLYDE UNION
ARCELORMITTAL	COMEX NUCLEAIRE	INTESPACE	STIRAL
ARCHYTAS	CONSTELLIUM-CRV	IRPI INDUSTRIE	SWEP France
AREVA NP E & P	DATE	JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES	TEMISTH
AREVA TA	DCNS	KAPP	THEOBALD
ARKEMA France	EDF R&D	MBDA France	VALEO
ARTIC INDUSTRIE	EDF SEPTEN	MOTA	WEVISTA
ATHERM	EIFFAGE	NCC	ZIEMEX
ATISYS CONCEPT	ELM LEBLANC	NEOTHERM CONSULTING	
ATLANTIC INDUSTRIE	ENGIE	NEOTISS (VALLOUREC HE)	
ATLAS COPCO	EPSILON ALCEN	NEXSON	
BARRIQUAND	FAURECIA	POLE CRISTAL	
BISBROUCK	FCB	RAVANAT	
BOREALES ENERGY	FIVES CRYO	RENK France	

3.7.2 Listes des nouveaux adhérents 2016

Nous souhaitons la bienvenue aux 10 nouveaux adhérents 2016 :



3.7.3 Liste des résiliations d'adhésion 2015

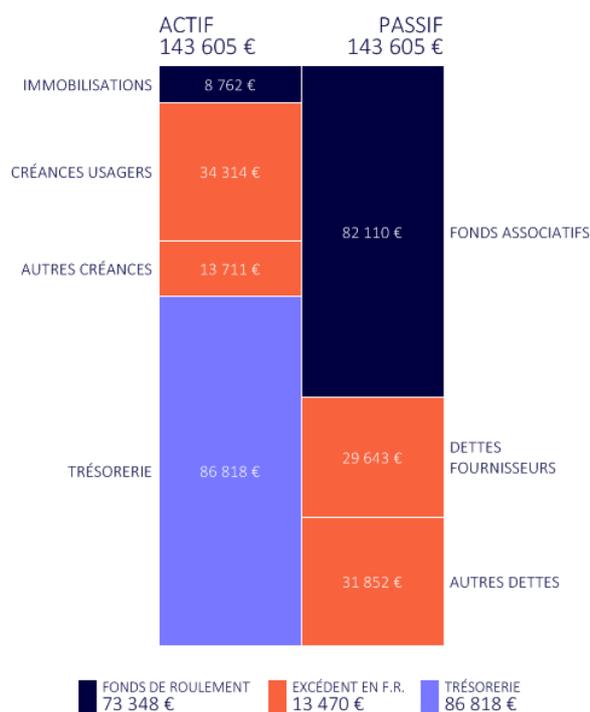
C'est avec regret que nous annonçons les résiliations des entreprises suivantes : CIAT, CONCEPT CONVERGENCE, CYRGA, DELPHI, GEA ERGE SPIRALE, SOLVAY, ST GOBAIN, VERI.

4 Rapport Financier 2016

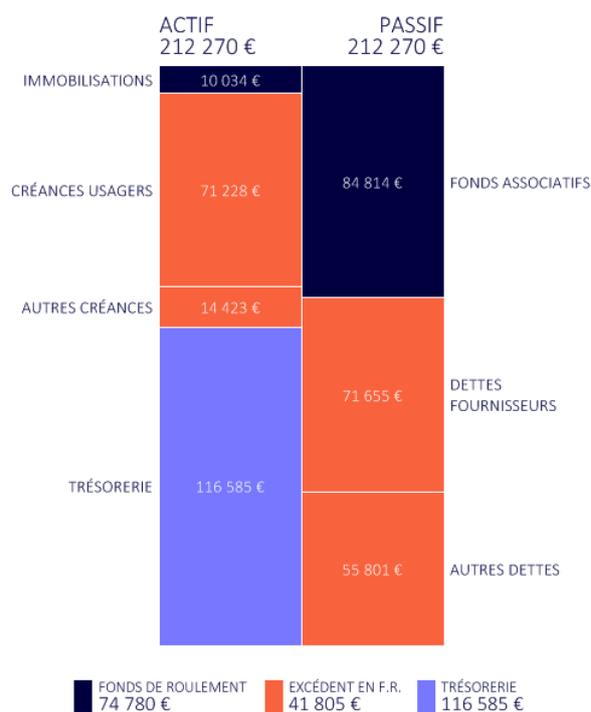
4.1 En Bref



BILAN AU 31/12/2016



BILAN AU 31/12/2015



4.2 Bilan actif

Association GRETH
73370 LE BOURGET-DU-LAC

Page : 3

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2016 12			Exercice N-1 31/12/2015 12		
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	543	543				
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	1 692	1 692				
	Autres immobilisations corporelles	35 956	30 946	5 010	6 282	1 272	20,25
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	3 752		3 752	3 752			
Total I	41 942	33 180	8 762	10 034	1 272	12,68	
Comptes de liaison							
Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	39 304		39 304	76 200	36 896	48,42
	Autres créances	8 334		8 334	10 273	1 939	18,87
Valeurs mobilières de placement							
Instruments de trésorerie							
Disponibilités	86 818		86 818	116 585	29 767	25,53	
Charges constatées d'avance (3)	5 377		5 377	4 152	1 225	29,51	
Total III	139 834		139 834	207 209	67 376	32,52	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	181 776	33 180	148 596	217 243	68 648	31,60	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

Dossier N° 30RETH en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

YTHAK

4.3 Bilan passif

Association GRETH
73370 LE BOURGET-DU-LAC

Page : 4

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2016	12/31/2015	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	84 814	90 300	5 486	6.08
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	2 703	5 486	2 783	50.72
	Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Apports					
Legs et donations					
Résultats sous contrôle de tiers financeurs					
Ecarts de réévaluation					
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires					
Total I	82 110	84 814	2 703	3.19	
	Comptes de liaison				
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Total III					
DETTES (I)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 643	71 656	42 013	58.63
	Dettes fiscales et sociales	30 352	52 101	21 749	41.74
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	4 990	7 172	2 182	30.42
Instruments de trésorerie					
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	1 500	1 500		
	Total IV	66 465	132 429	65 944	49.80
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	148 595	217 243	68 648	31.60

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

64 985 130 929

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Dossier N° 30RETH en Euros.

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

YTHAK

4.4 Compte de RésultatAssociation GRETH
73370 LE BOURGET-DU-LAC

Page : 5

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	38	408	370	90.70
Production vendue de Biens et Services	59 750	79 929	20 179	25.25
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 393	11 242	28 151	250.40
Collectes				
Cotisations	117 111	134 369	17 257	12.84
Autres produits	3 003	1 507	1 496	99.30
Total I	219 295	227 454	8 159	3.59
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	82 112	86 643	4 531	5.23
Impôts, taxes et versements assimilés	1 899	1 747	152	8.70
Salaires et traitements	74 783	77 703	2 920	3.76
Charges sociales	27 502	29 881	2 379	7.96
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 272	2 963	1 691	57.07
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions		11 735	11 735	100.00
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	36 135	22 995	13 141	57.15
Total II	223 705	233 667	9 963	4.26
I - Résultat d'exploitation (I-II)	4 410	6 213	1 803	29.03
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

Dossier N° 3GRETH en Euros

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

YTHAK

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2016	12	31/12/2015	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	1 706		991		716	72.22
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	1 706		991		716	72.22
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)	1 706		991		716	72.22
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	2 703		5 223		2 519	48.23
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			168		168	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII			168		168	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			432		432	100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			432		432	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)			264		264	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	221 001		228 613		7 611	3.33
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	223 705		234 099		10 394	4.44
Solde intermédiaire	2 703		5 496		2 783	50.72
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	2 703		5 496		2 783	50.72

5 Annexes : Procès Verbaux



Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques

Association loi 1901 n° d'enregistrement : L22157 du 14/01/1994
 Nos codes, APE : 7219 Z - SIRET : 394 323 893 00039 - SIREN : 394 323 893 - TVA : FR 43 394 323 893
 Déclaration d'activité prestataire de formation : N°B2 73 014 80 73
 Courriel : info@greth.fr

Original

**PROCES-VERBAL
du
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE
du GRETh
du
15 juin 2016

PV N°54
54^{ème} Réunion**

Le Conseil d'Administration ordinaire du GRETh s'est réuni le 15 juin 2016 dans les bureaux au BOURGET DU LAC à 10 h 00, sous la présidence de M. MARVILLET.

Administrateurs présents :

M. Christophe MARVILLET	CNAM/IFFI
M. Patrice TOCHON	CEA
M. Philippe ESPARCIEUX	ATISYS CONCEPT
M. Marc WAGNER	AIR LIQUIDE
M. Bernard BRANDON	CETIAT
M. André MANIFICAT CONSULTING	NEOTHERM

Absents excusés :

Mme Florence LAMBERT	CEA
M. Pascal GOLDSTEIN	CETIM

M. Claude JANUS
M. Pierre Maxime REJOL

CJ AUDIT – Commissaire aux comptes
Cabinet YTHAK – Expert comptable

Etaient invités à la réunion :

M. Christophe WEBER	NEOTHERM CONSULTING
M. Grégory MARTINEZ	GRETh excusé
Mme Chantal PEAQUIN	GRETh

1- Accueil Conseil d'Administration de transition comme décidé en AG. Validation du CA transitoire conforme aux nouveaux statuts :

- 1.1 Représentants des membres actifs utilisateurs : MM. MARVILLET, MANIFICAT, WAGNER, ESPARCIEUX élus en novembre 2014**
- 1.2 Positionnement des membres fondateurs sur leur potentiel statut de membres associé : CEA, CETIM, CETIAT**

M. MARVILLET remercie les administrateurs pour leur présence. Il propose à M. JANUS de lui laisser la parole pour expliquer clairement le point 1 de l'ordre du jour.

M. JANUS rappelle qu'avec les anciens statuts le Conseil d'Administration avait tous pouvoirs et était en charge de l'arrêté et de l'approbation des comptes. L'Assemblée Générale n'avait qu'un pouvoir consultatif.

Avec les nouveaux statuts les pouvoirs de l'Assemblée Générale sont les pouvoirs qu'ont 99 % des assemblées générales. Le Conseil d'Administration arrête les comptes et l'Assemblée Générale les approuve.

M. JANUS fera donc son rapport lors de l'Assemblée Générale. Lors du Conseil d'Administration il prend acte que les comptes ont été arrêtés, à partir de là il pourra finaliser son rapport et le présenter en AG.

Il rappelle qu'en novembre 2014 les adhérents ont élus leurs représentants. Cinq personnes se sont présentées : MM. CORGIER, ESPARCIEUX, MANIFICAT, MARVILLET, WAGNER.

Les personnes habilitées suivant les nouveaux statuts pour le collège membres actifs utilisateurs sont MM. MARVILLET, MANIFICAT, WAGNER, ESPARCIEUX. La rédaction des nouveaux statuts qui n'étaient pas encore terminée n'a pas permis de mettre en place ces représentants. Les nouveaux statuts ont été signés le 17/09/2015 par le Conseil d'Administration. Lors de l'Assemblée Générale du 18/09/2015 les adhérents ont validé ces statuts et voté la résolution d'un conseil transitoire composé de 4 membres actifs utilisateurs et des 4 membres actifs associés que sont le CEA (2 représentants), le CETIAT et le CETIM, dans l'attente de la signature du règlement intérieur en cours de rédaction sur lequel les membres actifs associés doivent faire part de leurs contributions comme stipulé dans les statuts.

M. JANUS rappelle qu'il nous aurait fallu être plus précis lors de la rédaction du PV et noter les noms des personnes du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale devra aussi se prononcer sur les conventions.

M. MARVILLET pose la question à M. JANUS de la légalité de M. MANIFICAT en tant qu'administrateur et directeur.

M. JANUS répond que M. MANIFICAT a été élu lors de l'AG du 18/11/2015 comme administrateur et qu'il a un contrat de services GRETh-AMAN CONSULTANT pour 2015.

Il y a également une convention réglementée entre GRETh et NEOTHERM CONSULTING qui assure la gestion de la partie technique.

Si le Conseil d'Administration accepte il peut rester.

M. MANIFICAT fait savoir qu'il sera présent jusqu'à l'Assemblée Générale mais qu'il n'ira pas au-delà. Pour 2016 il n'y a pas de contrat de services et sa participation est bénévole.

M. MARVILLET demande aux membres actifs associés présents s'ils sont d'accord sur le principe de l'organisation du Conseil transitoire à savoir 4 administrateurs membres actifs utilisateurs et 4 administrateurs membres actifs associés.

Les deux personnes présentes M. TOCHON pour le CEA avec pouvoir de Mme LAMBERT CEA et M. BRANDON pour le CETIAT avec pouvoir de M. GOLDSTEIN du CETIM donnent leur accord de principe.

M. BRANDON n'a pas de directive de la part du CETIM sur leur participation.

MM. MARVILLET et MANIFICAT rappellent que cet accord de principe est bien entendu en vue de l'élaboration du règlement intérieur (point 5 de l'ordre du jour) et donc les membres actifs associés devront se positionner sur leurs contributions comme stipulé dans les statuts article 6-3 afin d'être représentés au Conseil d'administration article 9 des statuts.

M. BRANDON confirme que ce conseil va définir le conseil d'administration final.

2 - Pouvoir/Quorum/Approbation et signature des PV52-53

⇒ M. TOCHON : pouvoir de Mme LAMBERT CEA (pouvoir original signé en date du 9/06/16 remis ce jour)

⇒ M. BRANDON : pouvoir de M. GOLDSTEIN du CETIM (scan en date du 23/02/16 remis ce jour)

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration réuni peut donc délibérer.

Les PV N°52 et 53 sont mis à la signature. Les PV ont été envoyés ultérieurement par mail pour observations et modifications éventuelles.

Les PV sont approuvés et validés, ils seront signés enfin de Conseil d'Administration.

3 - Bilan comptable et financier pour l'année 2015- M. REJOL Expert comptable **Arrêté des comptes**

M. Pierre Maxime REJOL, expert comptable commente le bilan transmis aux participants à l'aide d'un document power point imagé.

Le résultat d'exercice est à - 5486 € pour 2015 contre - 13 181 € en 2014.

Il fait état de charges bien maîtrisées, d'une bonne trésorerie mais relève un manque de ventes qu'il va falloir accroître pour améliorer les résultats (adhérents, prestations...)

M. TOCHON fait état de comptes mal utilisés par exemple pour le CEA plutôt subventions que prestations.

Il est fait état du courrier envoyé au CEA en février 2015 demandant la compensation de dette entre CEA/GRETh. M. TOCHON souhaite qu'on lui fasse parvenir ce courrier envoyé à la trésorerie car pour lui la facture transmise par le GRETh est toujours en facture due. Pour le moment nous sommes dans l'attente d'un courrier de réponse concernant cette demande.

Dû HT par le Greth : 26625.13 €

Dû HT par le CEA : 29000.00 €

Soit un solde de 2374.87 € HT à faire valoir par le Greth

Avant d'arrêter les comptes M. MARILLET demande à M. JANUS s'il souhaite faire des remarques. M JANUS dit avoir bien avancé son dossier et ne avoir trouvé à redire. Il attend l'aval du CEA pour mentionner la compensation. Pour sa part il va certifier les comptes.

S'il y a accord cette compensation apparaîtra dans les comptes 2016.

M. ESPARCIEUX demande s'il fait ce jour une présentation de son rapport. M. JANUS répond que ce rapport sera fait lors de l'Assemblée Générale.

L'arrêté des comptes est donc soumis aux voix. Accord à l'unanimité. Les comptes sont arrêtés par le Conseil d'administration.

4 - Bilan 2015 - Prévisions 2016

M. MARILLET propose de faire le point de l'activité 2015 et des prévisions 2016. Pour cela ont été invités MM. WEBER et MARTINEZ. M. WEBER demande aux participants de bien vouloir excuser M. MARTINEZ qui souffre de problème dentaire et ne pourra pas faire sa présentation du nouveau site et des résultats obtenus depuis sa mise en service fin janvier.

M. MARILLET souhaite que M. WEBER présente l'activité. Il intervient en tant que prestataire de service dans le cadre du contrat de prestations établi entre NEOTHERM CONSULTING et le GRETh. Il est en charge de toute la partie technique.

Bilan 2015 :

M. WEBER fait un point sur les adhésions : 2 résiliations et 9 nouveaux adhérents avec le constat (comme les années précédentes d'une perte des adhérents Premium 3 au profit des Premium 1). Le positionnement géographique de nos adhérents étant ciblé essentiellement en région parisienne et en Rhône Alpes.

Il fait également état des différentes affaires traitées dans le cadre de la prestation d'une journée offerte aux adhérents, des visites et des prospections réalisées.

Afin que le Greth soit présent :

- Publications dans des revues,
- Interventions dans diverses manifestations, salons tout au long de l'année,
- Adhésion à AXELERA, ARDI pour s'afficher avec des pôles reconnus
- Formations (2 sessions)
- Journées techniques (avec un nombre de participants en augmentation)
- Rédaction de brèves
- Ajout de documents en ligne
- Offre E-book améliorée

Prévisions 2016 :

Un calendrier a été établi pour l'année en cours.

- Amélioration du site avec des ajouts réguliers.
- Newsletters publiques trimestrielles.
- Newsletters adhérents trimestrielles.
- Programme des JT
- Organisation des formations et préparation d'un catalogue étoffé
- Mise en place d'une plateforme web de e-learning
- Adhérents 2016 : 8 résiliations – 8 nouvelles adhésions. Il est toutefois à noter que le montant des résiliations est beaucoup plus important que le montant des adhésions. Cela nécessite encore environ 9 adhérents supplémentaires pour arriver à l'équilibre.
- Continuer la communication (adhésion à POLE CRISTAL)
- Diffusion d'informations aux adhérents
- Référencement sur le site
- Elargissement de la formation

Point sur les incidences du nouveau site depuis sa mise en place fin janvier 2016 :

- Amélioration du nombre de visite (contrôle possible)
- Présence sur différents réseaux
- Elargissement de la base de données

M. MARVILLET fait remarquer qu'il est souhaitable d'augmenter et diversifier l'offre de formation qui est un des vecteurs importants d'amélioration du chiffre d'affaire.

M. BRANDON souligne l'importance de la formation en intra.

5 - Le règlement intérieur

Le règlement intérieur a été envoyé depuis quelques mois pour examen et amélioration de la part des administrateurs.

M. MARVILLET propose de faire un tour de table pour connaître le positionnement de chacun.

M. TOCHON a fait parvenir quelques points qu'il souhaitait voir éclaircir ou modifier.

Article 1.3

M. TOCHON souhaite voir apparaître les montants d'adhésion annuels ou une règle de calcul.

M. WEBER répond que l'avocat préconisait de ne pas faire apparaître de montant afin de ne pas avoir à refaire le règlement intérieur à chaque changement.

Il est décidé de faire figurer dans ce point un document annexe indiquant le montant ou la règle de calcul ou tout au moins le montant 2016.

Article 1.4

M. TOCHON propose de fixer les mêmes règles que pour les membres actifs utilisateurs à savoir possibilité de résiliation annuelle (date limite d'engagement 31/10), tacite reconduction sans dénonciation de la participation.

M. BRANDON rappelle que pour le CETIAT il y a une notion de collectif. La participation du CETIAT ne peut être réalisée que si les moyens sont dévolus à un collectif et non une entreprise privée.

M. MARVILLET fait remarquer que les membres actifs associés ne sont pas limités au CEA, CETIAT, CETIM et qu'il pourrait y avoir d'autres membres tels que PS2E....

M. MANIFICAT rappelle qu'une contribution minimum est obligatoire

Article 5.1

Délégation de signature montant au directeur 10 K€. M. TOCHON souhaite que le montant maximal soit de 10 K€ afin d'éviter « les saucissonnages ». Il propose également un montant inférieur mensuel. M. BRANDON pense qu'il est plus facile d'opter pour un montant de délégation annuel. La somme n'est pas clairement définie.

Article 5.2

M. TOCHON ne souhaite pas voir apparaître le « Autres personnels » terme qui est trop engageant sur les besoins en fonction. Il faut faire disparaître titre du point 5.2 l'ensemble du texte fait partie des attributions du directeur.

Article 7

Il souhaite limiter la confidentialité à 5 ans après la fin de l'adhésion.

L'ensemble des présents est unanime pour la modification.

M. MARVILLET demande à M. BRANDON sa position sur le règlement intérieur.

Pour M. BRANDON, rappelle la destination de la participation du CETIAT dans un but collectif. Il ne peut être question que les moyens apportés puissent bénéficier à une société privée.

Il a commencé à faire un business plan et pour cela il a demandé préalablement au CEA d'avoir en sa possession les éléments rassemblés par M. SIX que le CEA avait missionné pour faire une étude confidentielle des moyens du Greth en vue d'en prendre la direction.

Ces documents lui ont été transmis.

Les administrateurs présents sont surpris car après tour de table ni le GRETH (qui a fourni nombres de données confidentielles) ni les autres administrateurs n'ont été informés du suivi de cette étude et n'ont en leur possession les dits documents.

M. ESPARCIEUX demande en tant qu'administrateur de les obtenir.

M. TOCHON répond qu'il ne s'agit pas d'un rapport mais d'une dizaine de PPT et qu'il verra.

M. BRANDON reprend la parole et poursuit son argumentation suite à la lecture du rapport de M. SIX à savoir que M. MANIFICAT est propriétaire du nom de domaine, et que le Greth est totalement dépendant de NEOTHERM CONSULTING.

La solution de rachat par le GRETH de parts de NEOTHERM CONSULTING est abordée.

M. JANUS propose qu'il y ait une procédure écrite. M. REJOL se propose pour faire une évaluation de NEOTHERM CONSULTING.

6 - Direction du Greth

M. MANIFICAT est directeur jusqu'à l'Assemblée Générale.

Il propose que M. WEBER prenne la suite puisqu'il est en contact direct avec les industriels.
M. TOCHON dit qu'il faut voir.

7 - Convocation de l'AG devant approuver les comptes : date prévue le 16/11/2016

N'a pas été abordé.

8 - Points divers :- Discussion des conventions réglementées - Discussion sur le règlement des dettes QINGSUN et GLAM - Accord de compensation CEA/Gréth.

- Accord de compensation : traité dans le point 3.

L'impératif horaire de certains administrateurs et participants ne permet pas de poursuivre le Conseil d'Administration au-delà de 13 h 00. La séance est close. Il est prévu de se rencontrer à nouveau lors d'un Conseil d'Administration le 28/09/2016 en après midi au CETIAT avec l'ordre du jour suivant :

- relation GRETh/NEOTHERM Consulting
- Règlement intérieur
- Directeur

La séance levée à 13 h 00.

BOURGET DU LAC, le 21/06/2017

Signature du
Président du Conseil d'Administration,



M. Christophe MARVILLET

Signature
d'un Administrateur,





Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques

Association 1901, n° d'enregistrement : 1/22157 du 14/01/1994
Nos codes : APE : 7219 Z - SIRET : 394 323 893 00039 - SIREN : 394 323 893 - TVA : FR 43 394 323 893
Déclaration d'activité prestataire de formation : N°B2 73 014 80 73
Courriel : info@greth.fr

Original

**PROCES-VERBAL
du
CONSEIL
D'ADMINISTRATION
EXTRAORDINAIRE
du GRETh
du
05 octobre 2016

PV N°55
55^{ème} Réunion**

Le Conseil d'Administration ordinaire du GRETh s'est réuni le 05 octobre 2016 dans les bureaux au BOURGET DU LAC à 9 h 30, sous la présidence de M. MARVILLET.

Administrateurs présents :

M. Christophe MARVILLET	CNAM/IFFI
M. Philippe ESPARCIEUX	ATISYS CONCEPT
M. André MANIFICAT	NEOTHERM CONSULTING

Absents excusés :

M. Marc WAGNER	AIR LIQUIDE
Mme Florence LAMBERT	CEA
M. Pascal GOLDSTEIN	CETIM
M. Patrice TOCHON	CEA

Démisionnaire : Mail du 02/10/2016- 20 :10

M. Bernard BRANDON	CETIAT
--------------------	--------

Etaient invités à la réunion :

M. Christophe WEBER	NEOTHERM CONSULTING
Mme Chantal PEQUIN	GRETh

Ordre du jour

- Approbation du PV 54
- Règlement intérieur - pour finalisation avant AG du 16/11/2016 (version datée en fonction de la date du CA)
- Relation GRETh/NEOTHERM CONSULTING
- Directeur

La réunion initialement prévue salle du Nivolet à l'ARDI (BOURGET DU LAC) s'est finalement tenue dans les locaux du GRETh, le nombre de participants présents le permettant.

M. MARVILLET remercie les administrateurs de leur présence et propose de voir si le quorum est atteint afin de vérifier si le Conseil d'Administration est valablement réuni.

Mme LAMBERT et M. TOCHON ont envoyé un mail le 04/10/2016 à 21 h 41 demandant de les excuser de leur non participation du fait de conflit d'agenda. (mail en annexe 1)
M. BRANDON a transmis en date du 02/10/2016 à 20 h 10 à l'ensemble des administrateurs (en copie du mail envoyé à M. WEBER-Annexe 2) la décision de démission du CETIAT en tant que membre du CA et membre du GRETh, informant que les formalités administratives nécessaires seraient conduites dans la foulée.

Procès verbal N°55 du Conseil d'Administration Ordinaire GRETh du 05/10/2016 - Page 1 sur 9

Décision prise après l'envoi du rapport d'évaluation et du PV de comité de direction de NÉOTHERM CONSULTING, comme convenu lors du précédent CA. (mail en annexe 3)

M. GOLDSTEIN a également envoyé un mail le 04/10/2016 à 11 h 38 annonçant qu'il pensait donner son pouvoir à M. BRANDON mais qu'il ne pouvait plus le faire suite à la décision de celui-ci et que leur participation au GRETh est engagée du fait de la sortie du CETIAT. Il en réfère à sa Direction Générale mais pense que le CETIM suivra le CETIAT. (mail en Annexe 4)

M. WAGNER a remis un pouvoir à M. MARVILLET (Annexe 5).

Le Conseil d'Administration prend acte de la position du CETIAT. Les administrateurs présents regrettent que le CETIAT ait pris cette décision.

M. MARVILLET fait remarquer que le GRETh n'a pas de subvention d'état, il a des adhérents qui paient une cotisation, que le nombre d'adhérents est en augmentation, que le GRETh met à disposition de ses adhérents des outils et des propositions nouvelles et qu'il aurait pu faire de petites prestations mais qu'il y a quelques années certains administrateurs y étaient particulièrement opposés, ce qui a engendré le fait que le GRETh n'ai plus de moyen humain technique en interne. Pour faire face à ce manque cependant indispensable au bon fonctionnement du GRETh mais également pour répondre aux demandes de prestation, une société privée a été créée : la société NEOTHERM CONSULTING.

M. MARVILLET avait rappelé par mail (en annexe 6) des souhaits émis lors du CA du 15/06/2016 en demandant une réponse pour le 3/10/2016, à savoir :

- Pour Neotherm Consulting : Communication du rapport d'évaluation de la société Neotherm Consulting ainsi que des décisions du comité de direction de NéoTherm quant à l'éventuelle cession de parts à l'association GRETh.
- Pour les membres fondateurs (CEA, CETIM, CETIAT): Décision concernant la volonté et les conditions financières et/ou en nature associées de chacun des membres fondateurs pour devenir membre actif associé.

Les propositions de chacun devaient faire partie de la discussion de ce jour pour la finalisation du règlement intérieur puisque le CETIAT, le CETIM et le CEA devaient donner leur position sur leur contribution afin de procéder à la création des 2 collèges prévus aux statuts :

- le collège des « membres actifs associés », qui regroupe les membres actifs (adhérents à jour de cotisation) contribuant aux ressources et aux programmes de l'Association et associés à son fonctionnement,
- le collège des « membres actifs utilisateurs » qui regroupe les autres membres actifs (adhérents à jour de cotisation)

Le règlement intérieur devait, entre autres, entériner les modalités pour devenir membre actif associé.

M. MARVILLET s'assure que le Conseil d'Administration puisse statuer. Il rappelle les éléments suivants :

Au moment de la validation des statuts lors de l'Assemblée Générale du 18/11/2015, aucun collège n'était créé et valide et, afin d'assurer le fonctionnement de l'Association, l'Assemblée Générale a entériné la décision de la création d'un Conseil d'Administration de transition qui fonctionne avec 8 administrateurs.

M. MARVILLET lit l'article 6.3 des statuts en vigueur qui indiquent que le Conseil d'Administration n'est valablement réuni que si le nombre des administrateurs (des 2 collèges mais en cours de création, donc le nombre des administrateurs du conseil d'administration de transition) présents ou représentés est supérieur ou égal à la moitié de ces membres le composant.

La moitié des membres présents ou représentés est constatée :

- M. MARVILLET (avec pouvoir de M. WAGNER), M. ESPARCIEUX, M. MANIFICAT soit 4 membres sur 8 : le Conseil d'Administration peut délibérer.

M. ESPARCIEUX pose la question du nombre d'administrateurs à ce jour du fait de la démission du CETIAT : 7 ou 8 ?

Cela n'a pas d'influence sur le quorum (4 ou 3,5 personnes).

Nous attendons dans les prochains jours « les formalités administratives qui devraient être conduites dans la foulée » selon le mail de M. BRANDON.

M. MARVILLET propose de poursuivre l'ordre du jour.

1- Approbation du PV N°54

M. MARVILLET fait lecture du compte rendu et demande s'il y a des observations. Aucune demande de modification n'est demandée. Le projet de PV N°54 est validé. L'original sera signé lors du prochain Conseil d'Administration.

2 - Règlement intérieur - pour finalisation avant AG du 16/11/2016

M. MARVILLET procède à la lecture de chaque article et demande si les observations demandées par les administrateurs lors du précédent Conseil d'Administration ont bien été prises en compte.

Article 1.3

M. TOCHON souhaitait voir apparaître les montants d'adhésion annuels ou une règle de calcul. Les montants d'adhésion annuels sont portés en annexe au règlement intérieur.

Article 1.4

Après discussion, il est noté d'apporter une modification par rapport au règlement intérieur envoyé à chaque administrateur concernant l'engagement des membres actifs associés.

- Il était prévu un engagement sur 3 ans. M. TOCHON souhaitait le réduire à un an. M. ESPARCIEUX pense que pour certains organismes cela risque d'être un frein. La durée d'engagement est portée de 3 ans à 1 an. Un engagement devra être pris en amont de l'Assemblée Générale annuelle afin de pouvoir établir un prévisionnel correct.

Il est donc convenu que la même règle s'appliquera aux membres actifs associés et aux membres actifs utilisateurs soit « après le 1^{er} juillet l'adhésion est calculée au prorata des mois restants et l'organisme (ou société) s'engage à adhérer l'année suivante ». Cela sera stipulé dans la convention de membre actif associé.

M. MARVILLET note que les modalités pour devenir membre actif associé sont raisonnables car elles laissent la possibilité à un membre actif de niveau PREMIUM 3 de devenir membre actif associé sans rajouter une contribution financière en numéraire.

M. ESPARCIEUX demande s'il ne serait pas souhaitable de revoir la procédure d'évaluation du montant des contributions. L'estimation par un tiers homme de l'art est une contrainte supplémentaire.

Après discussion il est décidé à l'unanimité d'opter pour la phrase suivante :

« L'évaluation du montant des contributions proposées par une entité souhaitant devenir membre actif associé sera fournie par le demandeur et soumise à validation par le Conseil d'Administration.

En cas de désaccord sur le niveau du montant, une évaluation par un tiers pourra être exigée par le Conseil d'Administration du GRETh et sera réalisée aux frais du demandeur ».

Au lieu de :

« L'évaluation du montant des contributions proposées par une entité souhaitant devenir membre actif associé sera réalisée à ses frais par un tiers, homme de l'art. »

Article 2

Pour ce qui est de la notification de la résiliation par un membre actif, M. ESPARCIEUX constate la date du 31/10/...et dit que l'adhésion est pour une année entière soit jusqu'au 31/12/...

La date du 31/10/.. n'est qu'une date indicative et incitative. Elle a été écrite dans le règlement intérieur afin d'inciter les membres actifs souhaitant résilier leur adhésion à prévenir l'association avant la tenue de l'AG. Il est en effet souhaitable de connaître au plus tôt la position du membre actif en ce qui concerne le renouvellement ou non de son adhésion afin d'établir un prévisionnel au plus juste pour l'Assemblée Générale qui se tient mi novembre. La date du 31 décembre prévue dans les statuts est la date de prise en compte pour la résiliation effective.

Article 5.1

Il est rajouté qu'entre 5000 € et 10 000 € (cinq mille et dix mille euros) HT, le directeur informe le Président, au-delà de 10 000 € (dix mille euros) HT, l'accord formel préalable du Président est nécessaire.

M. TOCHON souhaitait voir disparaître l'appellation « Autres personnels » dans l'article 5.2. Cela a été pris en compte : La notion « autres personnels » a été supprimée et le contenu de cet article a été intégré dans l'article 5.1 « Directeur Général ».

Article 7.

Conformément au souhait émis par M. TOCHON et validé lors du CA de Juin par les administrateurs, la confidentialité a été étendue à 5 ans en suite de la perte de qualité de membre actifs.

Les modifications effectuées, le Conseil d'Administration se prononce sur la validité du Règlement Intérieur. Le Président propose de passer au vote. L'ensemble des membres présents se prononce pour à l'unanimité.

Ce Règlement intérieur sera présenté pour approbation en Assemblée Générale le 16/11/2016.

3 - Relation GRETh/NEOTHERM Consulting

L'évaluation a été réalisée comme souhaitée lors du précédent Conseil d'Administration au frais du GRETh. M. REJOL alors présent s'était proposé pour la réaliser. La mission lui a été confiée.

Le Comité de Direction de NÉOTHERM CONSULTING a proposé une participation à hauteur de 10 %.

M. MARVILLET trouve légitime le souhait de M. WAGNER pour que le GRETh ait « un œil » sur NÉOTHERM CONSULTING. La cession de 10% des parts de NÉOTHERM CONSULTING le permet.

M. WEBER stipule également que 10% des parts représentent le pourcentage minimum d'un associé pour convoquer une AG conformément aux statuts de NÉOTHERM CONSULTING.

M. MARVILLET rappelle pourquoi NÉOTHERM CONSULTING a été créée : Les industriels adhèrent au GRETh pour des renseignements et des prestations techniques. Les administrateurs ne voulaient pas que le GRETh fasse des prestations. Il y avait également un risque financier pour l'association, notamment vis-à-vis de l'embauche d'un personnel technique (ingénieur) au sein de l'association. Les risques ont ainsi été déportés vers une structure privée qui assure les réponses techniques et les prestations.

M. ESPARCIEUX fait remarquer que les administrateurs sont engagés personnellement et qu'il faut être vigilant et obtenir une évaluation très fine.

M. ESPARCIEUX estime pour sa part que le rapport d'évaluation établi peut être discuté et trouve que la proposition d'un report à une date ultérieure lui semble une sage décision.

M. WEBER pense également que le rapport d'évaluation est discutable. Il rappelle que cette évaluation, réalisée par M. REJOL, est un point de départ pour l'entame d'éventuelles négociations. Il tient à rappeler que, l'obtention de positions claires et écrites des membres fondateurs quant à leurs volontés et les conditions pour devenir membre actif associé du GRETh aurait bien évidemment pu influencer les décisions du comité de direction sur la cession de parts. M. WEBER rappelle que la justification de la limitation à 10% des parts à céder était clairement mentionnée dans le PV de comité de direction de NÉOTHERM CONSULTING et largement motivée par la fréquence des changements d'objectifs des membres fondateurs du GRETh constatée depuis sa création. M. WEBER stipule également que les décisions du comité de direction de NÉOTHERM CONSULTING ne sont pas définitives et peuvent être rediscutées.

M. MARVILLET demande si le GRETh souhaite prendre une participation et combien cela lui coûterait. M. MARVILLET émet le souhait de reporter ce point ultérieurement car en l'état actuel de la situation (trop de personnes présentes sont concernées et qu'il est difficile d'être juge et parti). Le sujet mérite débat avec une proposition de prix négocié. Dans tous les cas, cette décision devra être approuvée par l'AG du GRETh.

4 - Directeur

M. MANIFICAT avait fait part lors du dernier Conseil d'Administration de mettre un terme à son mandat de Directeur. Il avait également souligné qu'il le menait sans défraiement cette année.

La situation actuelle, où l'on ne sait pas si les administrateurs fondateurs sont prêts ou non à participer financièrement (car aucune réponse n'a été faite), demande à être prudent d'un point de vue financier. De plus l'engagement serait fait à court terme (demande de M. TOCHON d'un engagement sur un an).

Dans l'immédiat et d'un point de vue technique et financier, M. MARVILLET estime que seule la rémunération d'un directeur technique (qui assure les missions actuellement réalisées par M. WEBER dans le cadre de la prestation de NÉOTHERM CONSULTING est possible.

M. MANIFICAT fait remarquer que la gestion administrative est menée en partie par Mme PEAQUIN depuis son embauche. Les prestations réalisées actuellement par M. WEBER sur NÉOTHERM CONSULTING pourraient être réalisées directement dans le cadre d'un contrat GRETh avec un emploi à temps partiel afin de réaliser une opération financièrement neutre pour le GRETh. M. MANIFICAT propose une fois de plus que M. WEBER prenne sa place dès la fin de l'exercice comptable au 31/12/2016.

M. ESPARCIEUX propose de demander directement son sentiment à l'intéressé puisqu'il a été invité pour défendre la position de NÉOTHERM CONSULTING.

M. WEBER exprime son accord avec cette proposition qu'il estime être, dans l'immédiat, la plus viable financièrement et techniquement pour le GRETh notamment pour assurer la continuité des contacts avec les adhérents et le dynamisme actuel du GRETh.

M. MANIFICAT et M. MARVILLET pensent que c'est, à l'heure actuelle, la seule possibilité si les membres sont d'accords.

M. ESPARCIEUX demande de définir des missions. Les missions sont clairement édictées à l'article 11 des statuts et dans l'article 5 du règlement intérieur.

Les administrateurs présents sont d'accord à l'unanimité. M. WEBER prendra ses fonctions au 01/01/2017.

5 - Questions diverses

M. ESPARCIEUX revient sur l'audit mandaté par le CEA.

Il rappelle qu'un seul administrateur (hormis, les administrateurs du CEA desquelles découlent la demande d'audit) a été en possession du résultat de cet audit : M. BRANDON.

Il souhaite ardemment connaître le contenu de ce document.

Il fera une demande formelle auprès du GRETh afin que celui-ci l'obtienne de la part du CEA.

M. MARVILLET propose qu'on étudie les différents axes de développements possibles afin de maintenir l'équilibre budgétaire.

M. MANIFICAT émet le souhait d'une annulation de la dette GLAM se montant à 5576.28 €.

En prévision de la prochaine Assemblée Générale :

Ordre du jour

1. Rapport du Commissaire aux Comptes pour activité 2015 : Approbation des comptes (vote)
2. Rapport moral : Quitus au Conseil d'Administration
3. Rapport financier : Quitus au Président
4. Bilan des activités 2015
5. Budget prévisionnel 2016- 2017 (Contribution des membres actifs)
Grille tarifaire des membres actifs utilisateurs 2018
6. Règlement intérieur

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 12 h 45.

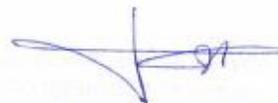
BOURGET DU LAC, le 21 Juin 2017

Signature du
Président du Conseil d'Administration,



M. Christophe MARVILLET

Signature
d'un Administrateur,



Ph. ESPARCIEUX



Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques

Savoie Technolac-30 Allée du lac d'Aiguebelette – Bâtiment Passerelle 7
B.P 30302 - 73375 Le Bourget du Lac Cedex – Tél. 33 (0)4 79 25 48 03 – Fax. 33 (0)9 70 61 20 87
Association loi 1901 n° enregistrement : 1/22157 du 14/01/1994
Nus codes, APE : 7219 Z - SIRET : 394 323 893 00039 - SIREN : 394 323 893 - TVA : FR 43 394 323 893
Courriel : info@greth.fr

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE du 16 novembre 2016

Le 16 Novembre 2016 à 17h,
Hotel Golden Tulip, Aix-les-Bains

Les adhérents de l'Association GRETh (Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques) dont le siège social est situé au 30 Allée du Lac d'Aiguebelette, 73375 Le Bourget du lac, se sont réunis sur convocation du Président en date du 13/10/2016 à l'hôtel GOLDEN TULIP à Aix-les-Bains, pour participer à une Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire.

Il a été établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent Procès Verbal.

L'Assemblée Générale Ordinaire se tient conformément à l'article 12-2 des statuts : décision prises sans condition de quorum. Les votes sont prononcés à la majorité des représentants des membres présents ou représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire se tient conformément à l'article 12-3 des statuts sous condition de quorum égal à 30% des représentants des membres à jour de leur cotisation. Les votes sont prononcés à la majorité des 2/3 des représentants des membres présents ou représentés.

Le nombre de présents ou représentés est de 23 :

- Adhérents Présents : 18
- Adhérents représentés : 5

L'association comptabilise à ce jour 70 adhérents à jour de cotisation. Le quorum est ainsi de 21. L'Assemblée Générale Extraordinaire pourra donc valablement délibérer.

L'assemblée Générale Mixte est présidée par M. Christophe MARVILLET, président de l'Association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. André MANIFICAT.

L'ordre du jour est rappelé par M. MARVILLET qui ouvre la séance :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE :

- 1 - Rapport d'activité et de gestion du Conseil d'Administration pour l'année 2015
- 2 - Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2015
- 3 - Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions telles que visées aux articles R 612-6 et L 612-5 du Code de commerce
- 4 - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et quitus au Conseil d'Administration
- 5 - Affectation du résultat de l'exercice



Bâtiment PASSERELLE 7, 30 Allée du Lac d'Aiguebelette - Savoie Technolac, 73375 Le Bourget du lac France | Tel : +33 (0) 4-79-25-48-03 | www.greth.fr

Handwritten signature and initials.



- 6 - Budget prévisionnel 2016 et contributions des membres actifs associés et des membres actifs utilisateurs
- 7 - Approbation du budget prévisionnel et des cotisations des membres actifs
- 8 - Questions diverses

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

- 1 - Modification des statuts de l'association et approbation de ces modifications
- 2 - Approbation du règlement intérieur et de ses annexes

Le Président précise que l'ensemble des documents a été mis en lien lors de l'envoi de la convocation adressée à chacun des membres par courriel.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNEE 2015

MM. MARVILLET et MANIFICAT font un récapitulatif de toutes les actions menées durant l'année 2015. Le document « Rapport d'activités 2015 » a été rendu disponible en amont et reprend les informations suivantes :

⇒ Formations :

La formation représente une action phare du GRETh. Cette année 2015 est marquée par la réalisation de deux sessions de formation qui ont rassemblé plus de 22 auditeurs. La première session a eu lieu les 14, 15 et 16 Avril 2015 et a réuni 14 participants. La deuxième session était dédiée au personnel d'EDF car, après de longue tractation, la formation FGI du GRETh (Echangeurs Thermiques : De la technologie au dimensionnement) est entrée dans le catalogue de formation interne de EDF. Nous avons comptabilisé 10 participants venant de différentes sections d'EDF (CIPN, DPN, R&D, SEPTEN, UTO).

⇒ L'offre E.Book :

L'ouvrage de thermique a été enrichi. De nouvelles études de cas ont été implémentées dans le chapitre 6 du Tome 1 de l'e.book. De nombreuses mises à jour ont également été effectuées sur les figures des différents Tomes afin d'améliorer leurs qualités. Le Tome 3 a été enrichi par l'apparition du chapitre 3 concernant l'optimisation énergétique par la méthode du pincement. Enfin, le Tome 4 a été publié. Ce nouveau Tome est constitué pour sa première version d'un important chapitre focalisé sur la thématique d'une description très détaillée des échangeurs à tubes et calandre et permet de répondre à de nombreuses questions en ce qui concerne le choix des différentes configurations du standard TEMA.

Lors de cette année 2015, de nombreuses nouveautés ont été implémentées dans l'outil numérique du e.book : EchTherm.

La version 2015 de EchTherm c'est :

- Des nouvelles fiches de dimensionnement d'échangeurs,
- Une fiche sur la méthode du pincement,
- Des fiches de calculs du coût des échangeurs,
- Des fiches de calculs mécaniques,
- La mise en place de tutoriaux spécifiques à chaque fiche avec exemple traité,
- Des nouvelles fonctions,



- Des insertions graphiques supplémentaires,
 - Une mise à jour des méthodes,
 - Des nouveaux fluides et matériaux dans la base de données.
- C'est un outil de plus en plus apprécié et utilisé.

⇒ Les Brèves du Greth :

Durant cette année 2015, trois numéros des « Brèves du GRETh » ont été diffusés à nos adhérents. Le GRETh s'est rendu à différents salons : ACHEMA 2015 et le SIFA 2015. Deux des trois brèves était consacrées à la restitution synthétique des principales observations issues de ces déplacements. La troisième brève a repris les différents événements marquants des journées techniques du GRETh 2015.

⇒ Communication

*Publication :

Une publication du GRETh et de ses acteurs (Christophe WEBER, Christophe MARVILLET et André MANIFICAT) est parue dans la Revue Générale du Froid (RGF) du mois de Juin 2015. Cette article est intitulé « Echangeurs à mini-canaux appliqués au groupe de production de froid : description et dimensionnement ». On rappelle que cette publication est disponible pour les adhérents sur le site internet du GRETh.

*Intervention orale

Environ 40 participants étaient présents lors de la conférence organisée par l'association des anciens élèves du lycée Maximilien Perret (Amicale Max-P) pour traiter de la thématique de la récupération d'énergie sur l'air. Cette thématique traitant évidemment des échangeurs de chaleur, Christophe WEBER est intervenu pour le compte du GRETh afin d'aborder le contexte de la récupération d'énergie dans la ventilation ainsi que les différents types de récupérateurs Air/Air avec notamment un focus sur les écarts entre théorie et réalité en ce qui concerne l'efficacité des récupérateurs.

*Autres :

Le GRETh est devenu adhérent du pôle de compétitivité AXELERA.
Partenariat avec l'ARDI pour la diffusion commune d'information.

⇒ Les journées techniques du GRETh :

Les Journées Techniques du GRETh connaissent un regain d'intérêt depuis quelques années et l'année 2015 a été dans la continuité puisque près de 80 personnes étaient présentes lors de la deuxième journée. Parmi les 80 participants, on constate que 20% d'entre eux ne sont pas adhérent du GRETh : c'est une quote-part qui augmente d'année en année et qui permet à ces non membres de découvrir le GRETh, ses capacités et son réseau. Le programme de l'année 2015 était, comme à son habitude, d'un haut niveau technique. Notons particulièrement la présence de M. Sven PERSON de la société AIREC qui est venu de Suède pour présenter sa société et sa technologie d'échangeur. Depuis maintenant deux ans, nous avons mis en place une session d'affichage de Posters en parallèle des sessions orales. Cette session est très appréciée et permet de continuer et d'agréments les échanges entre les participants adhérents, futurs adhérents et industriels auditeurs occasionnels. En effet, la Journée Technique du GRETh a également vocation à faire naître des partenariats, et, est également très appréciée pour faire du réseautage.

⇒ L'assemblée générale du GRETh :

L'Assemblée Générale au cours de laquelle ont été validés les nouveaux statuts, le Conseil d'Administration de transition et la création d'une tranche d'adhésion dite « ESSENTIEL » et les projets prioritaires pour l'année suivante par le biais d'un vote de priorisation.

⇒ Nombre d'adhérents :

Au mois de Décembre 2015, l'association GRETh comptabilise 68 adhérents (hors CEA, CETIM, CETIAT). Par rapport à la situation 2014, nous avons enregistré 2 résiliations définitives et 9 nouveaux adhérents.

M. MARILLET demande s'il y a des questions sur le déroulé des activités. Aucune remarque n'étant faite, M. MARILLET propose de passer au vote.

Résolution 1 : le rapport moral du Président est approuvé à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

2. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS 2015

Bien que cette tâche ne lui soit pas dévolue, M. JANUS, Commissaire aux comptes, commente le bilan financier de l'année 2015 avec MM. MARILLET et MANIFICAT.

→ L'actif et le passif représentent un montant net de 217 243 €

→ Le compte de résultat :

-	les produits d'exploitation s'élèvent à 228 613 €
-	les charges d'exploitation s'élèvent à 234 099 €
-	le résultat net comptable s'élève à - 5486 €

Il est fait état des dettes et notamment d'une dette de 25 845.15 € de la Société QINGSUN DEVELOPEMENT SAS pour laquelle le GRETh a effectué des prestations. Cette société a été mise en liquidation judiciaire en 2015 : cette dette a donc été dépréciée.

MM. MANIFICAT et MARILLET indique également que la trésorerie de l'association est bonne et sécurise le fonctionnement de l'association puisqu'elle est d'environ 117k€ à la fin de l'exercice 2015. Le fond associatif est lui d'environ 85 k€.

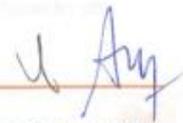
M. JANUS fait lecture de son rapport qui approuve la régularité des comptes.

M. MARILLET demande s'il y a des questions sur les comptes annuels. Aucune remarque n'étant faite, M. MARILLET propose de passer au vote.

Résolution 2 : le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2015 a été adopté à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

3. RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS TELLES QUE VISEES AUX ARTICLES R 612-6 et L 612-5 DU CODE DU COMMERCE

M. JANUS fait lecture de son rapport spécial qui fait état d'un Contrat-cadre de Collaboration avec le CEA conclu le 17/08/1994 non dénoncé à ce jour. Il se renouvelle par tacite reconduction et peut être dénoncé par l'une ou l'autre des parties.





M. MANIFICAT précise que lors de l'élaboration et à la signature des nouveaux statuts le CEA n'a émis aucun souhait de dénonciation du contrat.

M. MARILLET demande s'il y a des questions. Aucune remarque n'étant faite, M. MARILLET propose de passer au vote.

Résolution 3 : le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions a été adopté à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

4. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 ET QUITUS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Résolution 4 : l'approbation des comptes clos au 31/12/2015 et quitus au Conseil d'Administration a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

5. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

Le résultat est affecté dans les reports à nouveaux du point de vue comptable.

Résolution 5 : l'affectation du résultat de l'exercice a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

6. BUDGET PREVISIONNEL 2016 ET CONTRIBUTIONS DES MEMBRES ACTIFS ASSOCIES ET DES MEMBRES ACTIFS UTILISATEURS

M. WEBER soumet le budget prévisionnel de l'année 2016.

Le résultat net comptable prévisionnel est estimé à -5891 € (pertes équivalente à celle de 2015 (-5486€)).

Les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 202 421 € (contre 234 099 € en 2015). Les produits d'exploitation prévisionnels sont estimés à 196 530 € (contre 228 613 € en 2015).

M. WEBER explique que ces données.

Il est fait état d'une baisse du montant prévisionnel des cotisations d'adhésion 2016 qui s'élève à 126 735 € (contre 135 875 € en 2015). M. WEBER explique que le nombre d'adhérent a augmenté entre 2015 et 2016 : 8 résiliations enregistrées en 2015 et 10 nouveaux adhérents en 2016 ce qui permet d'être à 70 Adhérents à ce jour (soit +2 adhérents par rapport à 2015). Malgré cette augmentation du nombre d'adhérents, de nombreuses sociétés cotisant au niveau PREMIUM 3 ont résilié leur adhésion fin 2015 et les nouveaux adhérents 2016 ont un montant de cotisation plus faible, ce qui explique la baisse du montant des cotisations par rapport à 2015.

Il est également mis en avant que le prévisionnel de 2016 implique une récupération de la totalité de la dette de la société QINGSUN DEVELOPMENT SAS. Pour rappel, en 2014 le GRETh a presté à hauteur d'environ 25 000 € pour une société qui est en liquidation judiciaire depuis 2015. Les montants ont été dépréciés en 2015. Le GRETh est « créancier privilégié » et devrait récupérer l'ensemble de cette somme par le mandataire (liquidateur judiciaire). Un acompte de 4229,20 € a été versé par le mandataire judiciaire en date du 09/09/2016.



Le GRETh a également changé de locaux ce qui permet de diminuer les charges locatives. Des locaux plus petits en surface ont été retenus (en adéquation avec la baisse des services de sous locations envers d'autres sociétés). De plus, les locaux sont dans le même bâtiment et le déménagement n'a engendré quasiment aucune charge supplémentaire.

Il fait remarquer que le CEA ne verse plus la somme de 29 000 € qu'il versait antérieurement pour la participation aux frais de gestion du GRETh. Cette somme couvrait la prestation de M. MANIFICAT. M. WEBER indique que M. MANIFICAT a baissé son montant de prestations sur 2015 et apporte son soutien bénévolement sur 2016, ce qui justifie la baisse des charges d'exploitation (prestation M. MANIFICAT qui n'existe plus en 2016) et de produits d'exploitation (arrêt du versement des 29 k€ du CEA en 2016) par rapport à 2015.

M. MANIFICAT fait remarquer que le GRETh sert d'interface dans le secteur industriel pour le CEA mais que pour le moment aucun engagement de leur part n'a été évoqué quant à la contribution de membre actif associé.

M. WEBER fait remarquer que le dialogue est plus simple avec d'autres entités du CEA que le LITEN en appuyant ses propos par le fait qu'un des laboratoires du CEA MARCOULE est devenu adhérent en 2016 et que d'autres entités du CEA sont également intéressées et pourraient devenir adhérentes en 2017.

M. MANIFICAT mentionne effectivement des problèmes au sein du LITEN qui fait passer la problématique de participation au GRETh au second plan. M. MARVILLET confirme qu'il y a une difficulté de dialogue avec le CEA LITEN.

Le CETIAT et le CETIM ont de leur côté fait savoir qu'il ne souhaitait plus participer. Aucun apport financier n'était effectué de leur part et cela n'a donc aucun impact financier direct à ce jour.

M. WEBER propose le prévisionnel 2017 puisque l'année 2016 arrive à son terme.
 M. JANUS lui rappelle que cela n'est pas une obligation.

M. WEBER présente un budget équilibré. M. WEBER fait état des moyens possibles à mettre en oeuvre afin d'arriver à l'équilibre et compenser le manque associé à l'arrêt du versement du CEA :

- Augmentation du nombre d'adhérents : L'objectif 2017 est de maintenir le nombre d'adhérents supplémentaires à +10 ce qui permettrait d'atterrir à 79 Adhérents l'année prochaine.
- Offre de formations supplémentaires : Un catalogue de formations élargies a été présenté en amont.
- Sous-traitance informatique et administrative : Des projets de sous-traitance supplémentaire devrait voir le jour.
- Contribution des membres actifs associés financier et technique : L'aboutissement des recherches d'un ou plusieurs membres actifs devrait aboutir et apporter un support financier supplémentaire.
- Subventions de collectivités : Des demandes de subventions ont été engagés auprès du MENESR (Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) et de l'ADEME.

M. POMME Vincent (Airbus HELICOPTERS) demande si ce prévisionnel est réaliste.

M. WEBER répond que certains postes sont évidemment incertains (notamment subventions) et que d'autres sont soumis à moins d'incertitudes (adhésions). Pour appuyer ce propos, il explique qu'il est difficile d'anticiper les résiliations d'adhésions car ces dernières sont souvent reçues en fin d'année (mois de décembre) mais qu'à l'heure actuelle une seule société (de niveau PREMIUM 3) a envoyé sa lettre de résiliation (contre 8 résiliations en 2015). La dynamique 2016 permet d'être confiant sur le fait que peu de sociétés vont résilier d'ici la fin de l'année et que la multiplication de nos actions, à la fois techniques et communicatives (statistiques du site internet très encourageantes et en progression), permet d'estimer de façon réaliste un maintien à minima du nombre de nouveaux adhérents en 2017. Les charges n'ont-elles aucune raison d'augmenter.

M. MARVILLET pense que cela est une position réaliste.

Aucune autre question n'est posée à ce sujet.

7. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL ET DES COTISATIONS DES MEMBRES ACTIFS

➤ Membres actifs utilisateurs :

Les cotisations des membres actifs utilisateurs ne subiront pas d'augmentation pour 2017.

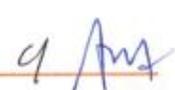
➤ Membres actifs associés :

Cette contribution a été proposée d'un commun accord avec l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (CEA-CETIAT-CETIM et membres du CA élus représentant les industriels) et écrite dans le règlement intérieur qui sera soumis au vote lors de l'AGE qui suit l'AGO.

Les contributions des « membres actifs associés » enregistrées par l'Association doivent représenter une contribution ferme correspondant à un engagement de partenariat durable dans l'intérêt de l'association et aux bénéfices de ses membres pour le premier exercice suivant. L'engagement de partenariat durable peut prendre la forme de tous travaux de prestations, d'études ou de projets pluri-partenaires en lien direct avec l'objet de l'association et aux bénéfices de ses membres (réalisation de bulletins de veille, organisation et réalisation d'événements, diffusions d'informations, participation à des projets partenariaux,...) et/ou de soutien financier direct à condition que l'évaluation de ces contributions représente un montant financier total supérieur à deux fois le montant de l'adhésion de niveau PREMIUM 3 dont, à minima, une contribution en numéraire égale ou supérieure au montant de l'adhésion de niveau PREMIUM 3.

Ces contributions ouvrent droit, conformément aux dispositions des articles 6.3 et 9.1 des statuts, de proposer un représentant au Conseil d'Administration en dehors de la procédure de candidature définie à l'article 5 du présent règlement.

En sachant que les engagements seront établis et enregistrés tous les ans en amont de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle et, qu'à ce jour, aucune sollicitation pour devenir membres actifs associés n'a été enregistrée : le collège sera donc défaillant (close prévue dans le règlement intérieur). M. WEBER fait remarquer que le montant en numéraire pour devenir membre actif associé est 3 fois moins important que celui que le CEA versait jusqu'en 2015. Le CEA LITEN n'a pas encore pris position pour 2017.



M. MARVILLET fait remarquer que ce point sera discuté lors de l'approbation du règlement intérieur mais que le montant fixé semble être raisonnable et permet à un adhérent de Niveau PREMIUM 3 de devenir membre actif associé sans engendrer un surcout très fort.

M. MARVILLET demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.

Résolution 6/7 : le budget prévisionnel 2016 et le montant des contributions des membres actifs ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

8. QUESTIONS DIVERSES

Différents points sont abordés en lien avec l'outil numérique EchTherm et notamment vis-à-vis de sa légitimité par rapport à d'autres codes de calculs, vis-à-vis de la validité des résultats obtenus avec ce dernier ainsi que l'aspect communication autour de ce dernier.

Concernant la validité des résultats de calculs notamment par rapport à d'autres codes de calculs :

Il est fait état de différents logiciels par les auditeurs, notamment HTRI et ASPEN EDR (ex HTFS). Ces deux logiciels sont parfois imposés dans certains cahiers des charges. EchTherm n'a effectivement pas cette légitimité. Cela s'explique en partie à l'ancienneté de ces deux logiciels, à leur domaine d'applications (pétrolier, gazier) et surtout aux ressources (financières et humaines) cumulées associées à leur développement et à leur commercialisation qui sont extrêmement disproportionnées des moyens actuels du GRETh.

M. WEBER explique que certains utilisateurs font des retours positifs quant à la validité des résultats par rapport à l'expérimentation : ce point est très encourageant. Cependant, ces retours sont peu nombreux et souvent confidentiels, ce qui ne permet pas de communiquer sur le sujet. Une autre possibilité serait de réaliser des opérations de benchmark sur des études de cas avec les logiciels référents HTRI et/ou HTFS. M. WEBER stipule qu'un comparatif de résultats entre EchTherm et HTRI a été réalisé lorsque le GRETh a eu l'occasion d'avoir en sa possession une licence HTRI (version 6) pour une utilisation lors de la formation FG1. Les différences entre les deux logiciels étaient inférieures à 5% sur des cas monophasique/monophasique en tubes et calandre et sur des cas de Récupérateurs à tubes à ailettes en diphasique (évaporation R245fa intratubulaire). Cependant, la licence HTRI n'était disponible que durant une semaine et dans le but d'une utilisation à des fins de formation (pour la formation FG1).

M. WEBER fait effectivement part de négociations avec HTRI pour l'utilisation de leur logiciel lors de la formation FG1. Ces négociations devaient aboutir au prêt d'une licence ou à minima à la minimisation du coût de cette licence multiutilisateur dédiée à la formation. Malheureusement, ces dernières n'ont pas abouti pour le moment car HTRI ne voit pas le GRETh comme une entité pouvant lui apporter de nouveaux clients mais tout simplement comme un utilisateur. Le coût d'une licence HTRI n'étant pas moindre, il devient difficile au GRETh d'assurer cette charge pour les formations.

M. Marc WAGNER (AIR LIQUIDE) demande s'il ne serait pas souhaitable de faire la même démarche auprès de HTFS. La remarque est prise en compte et le GRETh essaiera à l'avenir de prendre contact avec des responsables de HTFS afin d'entamer des négociations dans ce sens.



Concernant l'aspect communication :

Il est en effet opportun de communiquer autour de cet outil car ce dernier est une source et parfois une raison unique d'adhésion qui permettrait ainsi d'accroître le nombre d'adhérents. M. WEBER explique que jusqu'en 2015, l'outil ne bénéficiait que d'une visibilité très limitée. Aujourd'hui, le nouveau site internet du GRETh permet d'accroître cette visibilité car le site internet enregistre, à titre d'exemple, plus de 18 000 visites au cours du seul mois de Septembre. Le contenu du site est également très bien référencé et accentue cette visibilité vers l'extérieur.

M. Raymond LE DIOURON (RLD Thermique et Ingénierie) pose la question de faire de la publicité ailleurs que sur le site internet. M. WEBER répond qu'une action de publicité a été réalisée sur des revues spécialisées dans l'énergie et l'industrie (Annuaire ATEE, Catalogue CEE, Revue Générale du Froid) mais sans véritable impact quantifiable et à un coût très élevé. Cet axe de communication reste tout de même à étudier à l'avenir.

Enfin, une dernière possibilité de communication est celle des étudiants. Il s'agit à notre sens d'une communication basée sur la pérennisation car les étudiants d'aujourd'hui sont de potentiels adhérents industriels de demain. Dans ce sens, l'outil est utilisé pour la formation de jeunes ingénieurs à l'Institut Français du Froid Industriel et du génie climatique (IFFI), au Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM), à l'Ecole Nationale Supérieure des Ingénieurs de Poitiers (ENSIP) ainsi qu'à l'Université Grenoble Alpes (ex UJF).

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE :

1- MODIFICATION DES STATUTS ET APPROBATION DE CES MODIFICATIONS

M. JANUS a souhaité que quelques modifications de formes soient apportées aux statuts validés lors de l'Assemblée Générale du 18/11/2015.

Les modifications sont notées en rouge sur la présentation transmise et faite aux adhérents.

Il s'agit donc de :

- page 1 : changer la date : « Statuts modifiés 2015 » par « **Statuts modifiés 2016** »
- pages 2-3-4-5-6-7-8-9 : bas de page replacer « GRETh statuts validés en AGE du 18 novembre 2015 » par « **Greth Statuts validés en AGMixte du 16 novembre 2016** »
- page 6 : 2^{ème} tiret rajouter après rapport : « **d'activités et...** » remplacer « par les membres actifs » par « **pour les membres actifs** »
- 3^{ème} tiret : « Outre... » **ne pas mettre en gras**
- page 8 : Article 12-2 1^{er} et 2^{ème} tiret **ne pas mettre en gras** « bilan » et « ou arrêtés »
- page 9 : Changer date 18/11/2015 par **16/11/2016**

Résolution 1 : la modification des statuts a été adoptée à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

2- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DE SES ANNEXES

Le règlement intérieur, dont le Conseil d'Administration de transition avait pour rôle sa rédaction et sa validation avant approbation à l'AG, a été validé lors du dernier Conseil d'Administration du 5/10/2016 après discussions et demandes de modifications de la part d'administrateurs lors du

CA du 15/06/2016. Ces documents ont été rendus disponibles en amont de l'AGE à tous les adhérents.

M. MARVILLET fait état des principaux changements qui interviennent dans ce règlement intérieur.

Aucun changement par rapport aux membres actifs utilisateurs. Les conditions d'adhésions des membres actifs utilisateurs sont ajoutées en annexe du Règlement Intérieur. Ces montants 2017 ont été validés lors de l'AG de ce même jour.

Pour les membres actifs associés, le règlement intérieur fixe les modalités pour accéder à ce statut. Il est clairement exposé à l'auditoire le texte du règlement intérieur.

Les membres fondateurs (CEA, CETIM, CETIAT) jusqu'alors aussi membres du CA n'ont pas donné leur position de façon définitive sur leur participation financière. Le CEA LITEN ne s'est pas exprimé. Le CETIAT, par le biais d'un mail de son Directeur Général à l'ensemble des administrateurs, nous a fait part de son désengagement du GRETh et le CETIM semble vouloir suivre la position du CETIAT. Nous sommes en attente des courriers officiels des ces deux entités. Pour 2017, il n'y aura donc pas de membres actifs associés puisque leur participation au CA doit être validée en AGO.

M. WEBER indique donc que le collège sera défaillant et que cette close est prévue dans le règlement intérieur afin d'assurer le fonctionnement de l'association. Il fait remarquer que le montant en numéraire pour devenir membre actif associé est 3 fois moins important que celui que le CEA versait jusqu'en 2015.

M. MARVILLET fait remarquer que le montant fixé semble être raisonnable et permet à un adhérent de Niveau PREMIUM 3 de devenir membre actif associé sans engendrer un surcoût très fort.

M. WEBER, afin de susciter un intérêt, explique l'avantage lié à l'accès au statut de membre actif associé. Tout organisme/société en lien avec l'activité du GRETh peut devenir membre actif associé : ce statut n'est pas réservé aux institutionnels. L'avantage est surtout de pouvoir siéger au Conseil d'Administration dans un collège à part entière (collège des membres actifs associés) et donc de disposer d'un poids important sur le CA qui, pour rappel, contribue aux décisions d'orientation technico-scientifique et fixe les axes stratégiques menés par le GRETh (après validation par l'AG). Un exemple est fourni par M. WEBER qui explique que le dernier rapport technique GRETh qui concerne la fabrication additive et son application dans le domaine des échangeurs a été réalisé par le GRETh suite à la soumission du projet au vote de priorisation de l'AG. Ce projet a été proposé par l'équipe dirigeante et le Conseil d'Administration.

M. MARVILLET demande s'il y a des questions et propose de passer au vote.
Aucune remarque n'est faite par l'auditoire.

Résolution 2 : le règlement intérieur et ses annexes ont été adoptés à l'unanimité des présents et représentés, par 0 voix contre, 23 voix pour et 0 abstention.

A l'issue de cette AGE, le Conseil d'Administration se compose de la façon suivante :



- > Membres actifs associés : 0/4
- > Membres actifs utilisateurs : 4/4 dont :
 - * M. ESPARCIEUX (ATISYS CONCEPT)
 - * M. MANIFICAT (NEOTHERM CONSULTING)
 - * M. MARVILLET (IFFI/CNAM)
 - * M. WAGNER (AIR LIQUIDE)

Chaque modification du présent règlement intérieur devra se faire par une Assemblée Générale Extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures.

Il est dressé le présent Procès-Verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A AIX LES BAINS, le 16/11/2016

Le Président de séance,

Christophe MARVILLET



Le secrétaire de séance,

André MANIFICAT





ANNEXE : FEUILLE D'EMARGEMENTS



Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques

Savoie Technolac - 30 Allée du Lac d'Aiguebelette - Bâtiment Passerelle 7
 B.P 36803 - 73375 Le Bourget du Lac Cedex - Tél. 33 (0)4 79 25 48 03 - Fax. 33 (0)4 79 61 30 67
 SIRET: 524 203 893 00010 - SIREN: 524 203 892 - TVA : FR 42 204 233 892
 Site web: www.greth.fr
 Courriel : info@greth.fr

**Feuilles d'émargements de
 L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
 du 16 novembre 2016**

Société	Noms prénoms membres	Noms prénoms mandataires	Signatures
ACM	M. Vincent PERROT		
AIR LIQUIDE	M. Marc WAGNER		
AIRBUS HELICOPTERS	M. Vincent POMME		
ALENSYS	M. Denis JELIN		
ALFA LAVAL PACKINOX	M. Franck ALENDA	M. Coukhal Mathieu	
ALSATHERM	M. Patrick DUSSEY		
ARCELORMITTAL	Mme Valentine WEBER		
ARCHYTAS	M. Régis PIERRE		
ARENA NP E&P	M. Daniel BAQUERISSE		
AREVA TA	M. Olivier COSTE		
ARKEMA France	Mme Nathalie HESS		
ATHERM	M. Simon MARTIN		
ARTIC INDUSTRIE	M. Laurent PEPIN		
ATISYS CONCEPT	M. Philippe ESPARCIEUX		
ATLANTIC INDUSTRIE	M. Bernard FLEURY		
ATLAS COPCO	M. Vincent CALOONE		
BARRIQUAND TECHNOLOGIES	M. PASCAL GAUCHET		
BISBROUCK	M. Amaury BOUVY		
BOREALES ENERGY	M. Patrick OUVRY		





Société	Noms prénoms membres	Noms prénoms mandataires	Signatures
CAP ENGINEERING	M. Jean Noël FERNANDEZ		
CEA CENTRE DE MARCOULE	M. Pierre SARRAT		
CETAL	M. Frédéric WALCH		
CFD NUMERICS	M. Edgar CORTEY		
CLYDÉ UNION-SPX	Mme Elise AGLOQUE		
GMDL - MANASLU	M. David CORGIER	ATISYS CONCEPT	
COLDINNOV	M. Lionel BATAILLE		
COMEX NUCLEAIRE	M. François BILLON		
CONSTELLUM CRV	M. Vincent DUHOUX		
DATE	M. Robert MORACCHITOLI		
DCNS	M. Vincent MELOT Amélie BOUMIER		
EDF EPI R&D	M. Yvenick BEUCHER Frank D'AVIA		
EDF SEPTEN	Mme Marion VIGOUROUX		
EIFFAGE METAL	M. Valentin BELISSEN		
ELM LEBLANC	M. Marc TRELA		
ENGIE	M. Mathieu OURLIAC		
EPSILON-ALCEN	M. Didier MARSACQ	DOUIN Nicolas	
FAURECIA SYSTEME D'ECHAPPEMENT	M. Edouard BARRIEU		
F C B	M. J. BIGNON		
FIVES CYOGENIE	M. Goetan BERGIN		
HALIAS TECHNOLOGIES	M. Laurent TESTARD		
HVAC FRANCE	M. Richard ADELINÉ		
IFFI	M. Christophe MARVILLET		
INOPRO IAO	M. Hervé ROUCH	NEOTHERM	
INSTITUT P	M. Dominique COUTON	IFFI	
INSTITUT PSZE	M. Vishwas WADEKAR	AIR LIQUIDE	
INTESPACE	M. Rémi LAMANDÉ		





Société	Noms prénoms membres	Noms prénoms mandataires	Signatures
IRPI INDUSTRIE	M. Eddy LEMOINE		
JOHNSON CONTROLS INDUSTRIES	M. Damien ARNOU		
MBDA FRANCE	M. Raymond PEIFFER		
KAPP	M. Christophe PRIZZON		
MESSIER BUGATTI	M. Jean Pierre BOULAY		
MOTA	M. François ROCHAT		
NEOTHERM CONSULTING	M. Christophe WEBER		
NEXSON GROUP	M. Charles BONNAFOUS		
NCC	M. Adrien DEMASSEUX		
POLE CRISTAL	M. Frédéric BAZANTAY		
RAVANAT	M. David FALQUE	THERMIQUE INGENIERIE	
RENK FRANCE	M. Serge GARRIGOUX		
SCCM	M. Jean François GRIVEL		
SUEZ RV BIOENERGIES	M. Michel SPILLEMAECKER		
SPIREC	Mme Delphine PELLEGRIN		
STIRAL	M. Pierre BILLAT		
SWEP	M. Bruno LALOY		
TEMISTH	M. Jean Michel HUGO		
THEOBALD	M. Christophe PECHOUX		
THERMIQUE INGENIERIE	M. Raymond LEDIOURON		
VALEO SYSTEME THERMIQUE	M. Kamel AZZOUIZ		
VALLOUREC HEAT EXCHANGER TUBES	M. Pascal GERARD		
WEVISTA	M. Patrick LAZNAT		
ZIEMEX	M. Jérôme TEILLARD		

Nombre total de membres présents ou représentés à la réunion : 23 / 70.

Les feuilles d'émargements sont certifiées exactes par le Président de séance.
Le Président de séance,

GRETh - Feuilles d'émargements AG Mixte du 16 Novembre 2016

Le secrétaire de séance,

Page 3/3



Groupement pour la Recherche sur les Echangeurs Thermiques

